

**Assemblée générale des Nations Unies**  
**Sixième Commission : Questions juridiques**  
**Semaine du droit, du 22 au 26 octobre 2018**  
**Déclaration du Canada**

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de prendre part aux échanges tenus au cours de la Semaine du droit, dans le cadre des travaux de la Sixième Commission, et de contribuer à cet important dialogue tout au long de la semaine.

Nous sommes heureux de se joindre à la discussion d'aujourd'hui sur les travaux de la Commission du droit international. Nous souhaitons d'ailleurs exprimer notre gratitude auprès de la Commission pour le travail qu'elle a réalisé tout au long de la dernière année, notamment pour son rapport issu de sa 70<sup>e</sup> session. Nous tenons à souligner les efforts considérables des membres de la Commission à cet égard.

Entrons maintenant dans le vif du sujet. Le Canada reconnaît sans hésitation l'importance croissante de la hausse du niveau de la mer, un phénomène lié aux changements climatiques, et l'importance d'examiner les répercussions qui peuvent en découler. Nous reconnaissons et soulignons les préoccupations exprimées, au sein de ce forum et ailleurs, par les États côtiers de faible élévation et les petits États insulaires en développement, qui sont menacés de subir des répercussions considérables.

Du fait de sa géographie, le Canada est également directement affecté par la montée des océans. En effet, le Canada dispose du plus long littoral au monde et nous savons bien que certaines portions de ce littoral, notamment au Nord, sont vulnérables à ces effets liés aux changements climatiques.

## L'ALLOCUTION PRONONCÉE FAIT FOI

La hausse du niveau de la mer soulève des questions complexes pouvant avoir des implications en droit international, par exemple en ce qui concerne le droit de la mer, le statut d'État, ou la protection des personnes affectées par une telle hausse.

En ce qui a trait au droit de la mer, des questions sont soulevées relativement aux lignes de base et aux limites extérieures des zones maritimes, aux délimitations maritimes actuelles et à venir, et quant aux îles et leur rôle dans la constitution de lignes de base et de délimitation maritimes.

Le Canada note que ces questions sont soulevées de façon croissante dans divers forums onusiens, y compris l'Assemblée générale.

Le Canada appuie fortement la décision de la Commission d'inclure le sujet de la « *hausse du niveau de la mer en relation avec le droit international* » dans son programme de travail à long terme. De même, nous appuyons l'ajout par la Commission de ce sujet dans son programme de travail en cours afin que cet enjeu soit également abordé à plus court terme.

En traitant de ces questions, le Canada juge d'une importance cruciale de préserver la certitude et la stabilité juridique en ce qui concerne les zones maritimes et les droits qui y sont associés, afin de favoriser la paix et la sécurité à l'échelle internationale ainsi que des relations harmonieuses entre les États.

De plus, le Canada considère que cette certitude et cette stabilité sont essentielles à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

En ce qui a trait à l'Annexe B du rapport de la Commission du droit international, au sujet de la montée des océans et des questions connexes en droit de la mer, le Canada note avec intérêt les questions à être approfondies énoncées par la Commission. Ces questions sont pertinentes et méritent notre attention collective.

## L'ALLOCUTION PRONONCÉE FAIT FOI

Nous souhaitons toutefois souligner les risques de compliquer encore plus cette tâche par l'ajout non requis de questions plus vastes. Ainsi, la Commission dit vouloir examiner « *les effets juridiques possibles de la hausse du niveau de la mer sur le statut des îles, y compris les rochers* ». Le Canada considère que la Commission doit effectivement étudier ces effets, sans toutefois aborder le débat complexe des caractéristiques particulières qui peuvent créer un tel statut.

Monsieur le Président, nous sommes impatients de poursuivre nos discussions sur ces affaires importantes, sur la base du travail d'analyse à recevoir de la Commission du droit international.

Je vous remercie, monsieur le Président.